

III – PERSPECTIVES

Dans son fonctionnement intrinsèque, le Conservatoire a vocation à insérer sa démarche pédagogique et artistique dans le sillon du projet culturel territorial imaginé par la collectivité de Franconville-la-Garenne, mais également de façon plus globale, dans celui du Département du Val d'Oise.

Parallèlement, en qualité d'établissement agréé, il tient compte des textes en régissant le fonctionnement. Ceci afin de parvenir à une forme d'homogénéité de niveaux avec les autres établissements de même profil que le sien.

A cette fin, plusieurs axes d'action sont définis pour la période 2024-2030 :

III.1 DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

Comme évoqué en amont, des actions de développement et d'inclusion de tous les publics ont d'ores et déjà été initiées par l'établissement, telle l'intégration de la problématique du handicap dans l'accueil et la démarche pédagogique et structurelle du Conservatoire. Elles seront poursuivies et renforcées pour la période du projet d'établissement.

L'inclusion des personnes en situation de handicap par des actions dans et hors les murs est l'un des objectifs phares de ce nouveau projet d'établissement. L'équipe pédagogique compte désormais un référent handicap au sein de l'équipe pédagogique ce qui a permis d'initier l'accueil des enfants porteurs de handicap durant la période écoulée.

Il s'agit à présent, outre le développement d'accueil dans les murs, d'aller à la rencontre d'un public ainsi ciblé à l'extérieur des murs de l'établissement, au sein-même des structures médico-sociales. Dès 2023-2024, à titre de préfiguration, une première expérience de partenariat avec l'EMP Les sources (Externat Médico Pédagogique) a été mise en œuvre. Des ateliers d'initiation à la percussion à destination des enfants de l'EMP ont été réalisés, encadrés par deux professeurs du Conservatoire. Ce projet a par la suite été valorisé par la restitution publique de l'atelier lors d'une Scène Ouverte du mois de novembre 2023, parmi les autres élèves du Conservatoire. Ce type de partenariat sera régulièrement renouvelé avec une attention particulière portée au mode de restitution publique qui devra nécessairement mettre en lumière la diversité des publics apprenant participant ainsi pleinement d'une dynamique inclusive au sein de l'établissement.

La proposition et la mise en place de façon pérenne d'ateliers spécifiques pour l'accueil de ce public au sein du Conservatoire, avec un parcours adapté et personnalisé, est donc un but à court terme. En premier lieu, une formation en ce sens du personnel enseignant est à envisager. Cela favorisera par la suite la réalisation régulière d'ateliers dédiés.

Par ailleurs le développement d'actions en direction des publics empêchés est un second axe important de ce projet d'établissement, notamment en multipliant les propositions tant envers le grand âge qu'envers la petite enfance. Des interventions ont déjà été mises en œuvre, à l'instar de la prestation d'élèves de classes de formation musicale au sein d'une résidence à l'occasion de Noël. Des attaches ont également été prises par la professeure de théâtre auprès d'un EPHAD. L'objectif est de les renouveler et de les pérenniser en élargissant les disciplines.

III.2 PERSONNELS

a) Personnel enseignant

- Veiller à la bonne corrélation entre les missions et les titres requis pour les assurer
- Encourager la formation continue (dont des formations statutaires, à la demande et/ou selon les besoins pédagogiques) avec un suivi individuel de chaque agent
- Sensibilisation du corps enseignant à l'accueil et aux attentes du public, avec présence fortement conseillée aux manifestations
- Engager les enseignants à être force de propositions de projets ou d'action envers les publics empêchés ainsi qu'envers les publics n'ayant pas accès aux différents parcours proposés (crèches et EPHAD)
- Entériner le poste de Référent Handicap
- Poursuivre la formation des professeurs ayant pour enjeu l'accueil du public en situation de handicap (déjà initiée depuis plusieurs années en partenariat avec le Département du Val-d'Oise).
- Sensibiliser à la question homme/femme : dans la pratique professionnelle (lutte contre les VHSS) mais également dans l'approche pédagogique, notamment en mobilisant le répertoire d'artistes femmes.
- Veiller à ce que l'environnement professionnel reflète cette préoccupation, notamment en renommant les salles de façon paritaire.

b) Personnel administratif

- Veiller au maintien des compétences selon les attendus du poste
- Formations tenues à jour, avec un suivi individuel de chaque agent
- Sensibilisation à l'accueil et aux attentes tant du public que du personnel enseignant
- Engager le personnel dans un parcours de formation à la lutte contre les VHSS.

c) Personnel technique

- Veiller au maintien des compétences selon les attendus des missions
- Formuler des demandes de matériel et en assurer un accompagnement soutenu
- Accorder une attention accrue au suivi des travaux du bâtiment et des locaux

III.3 PARCOURS ET ENSEIGNEMENTS

a) Axe d'ordre général :

- Une uniformisation des appellations des niveaux et des cours, et ce, pour une meilleure lisibilité, a d'ores et déjà été mise en place
- La pérennisation du croisement des disciplines proposé annuellement et du travail sous forme d'ateliers transversaux et/ou de temps partagés entre professeurs et élèves de classes différentes permettra de favoriser le décloisonnement des parcours de chaque élève et enrichir ainsi leur apprentissage. Ce travail en transversalité existe déjà depuis plusieurs années et a vocation à être renforcé dès la rentrée 2025 (pour exemple : a minima deux à quatre stages de danse et de théâtre ouverts à tous chaque année, valorisation de la SSF – *Semaine sans Frontières* en y intégrant le thème du projet transversal biannuel, un projet

transversal annuel regroupant au moins deux disciplines distinctes ou partenariaux entre conservatoires).

- Définition mise à jour, en lien avec le nouveau SNOP (schéma national d'orientation pédagogique), des objectifs de niveaux requis pour les fins de Cycle pour chacun des départements, voire de chaque discipline

b) Axe pour les parcours études

Effectif dès la rentrée 2024 :

- En musique comme en danse, mise en place du **CMP** (Cours de Musique Préparatoire) et du **CDP** (Cours de Danse Préparatoire) pour l'entrée des enfants à l'âge de 7 ans dans le 1^{er} cycle du parcours d'études.
- En théâtre, proposition de **stages transversaux** permettant des échanges interdisciplinaires afin d'enrichir le parcours des élèves. Les apports croisés par une équipe pédagogique sont nécessaires à un apprentissage accompli.

Défini pour une mise en œuvre à compter de la rentrée 2025 :

- Consolidation du cursus au sein du département Jazz & Musiques Actuelles Amplifiées avec une proposition de cours spécifiques de Formation Musicale aux élèves souhaitant poursuivre dans cette esthétique.
- Une nouvelle articulation des **évaluations de fin de cycle** et leur valorisation au travers de diplômes idoines seront nécessaires. En amont de ces objectifs ponctuels et d'ordre structurel, il sera impérieux de cadrer le parcours et la progression de l'élève à travers une **évaluation continue** des acquisitions propres à l'enseignement suivi : assiduité, régularité dans le travail, participation au travail collectif, engagement et force de proposition. Ce suivi sera intégralement pris en compte dans l'évaluation finale du cycle. Tous ces éléments d'évaluation seront inscrits dans le **dossier de suivi de l'élève**.
- De fait, une réflexion sur la certification finale des cycles sera à envisager.

c) Axe pour les autres parcours

- Dès la rentrée 2024 : mise en place officielle du **PPA** (Parcours Pédagogique Adapté)
Ce parcours est la résultante d'une longue année de réflexion, de concertations et de croisements d'expériences entre l'équipe pédagogique, la Direction et les publics concernés. Il est principalement dédié à l'inclusion, au sein du Conservatoire, des personnes en situation de handicap. Comme son nom l'indique, il pourra être entièrement adapté en fonction de chacun des élèves et selon le type et le degré de leur handicap (d'une participation simple à un atelier unique et spécifique jusqu'à une inclusion plus complète en cursus avec des aménagements d'horaires ou de contenu).
En parallèle, ce parcours pourra, sous réserve de l'appréciation de l'équipe pédagogique et de la décision dérogatoire de la Direction, être proposé aux élèves adolescents s'essouffant dans le parcours diplômant ou ne pouvant tout simplement plus suivre un parcours d'études relativement lourd et exigeant. En effet, au regard d'une activité parallèle devenue plus conséquente (intégration de classes spécifiques comme des sections sportives scolaires par exemple), il leur sera accordé, à la suite d'un entretien préalable avec la Direction, de poursuivre leur activité artistique de façon plus souple et personnalisée.
- Dès la rentrée 2024 : réorganisation du **parcours adultes**
Tout adulte a sa place au Conservatoire. Qu'il soit débutant ou confirmé, il peut y suivre un ou plusieurs cours collectifs (Musique, Danse et/ou Théâtre). Il peut également s'inscrire dans un

cours individuel « musique », hors parcours études. Cependant et dans ce cas, il devra nécessairement suivre en plus de celui-ci, un cours de Formation Musicale « adulte » et/ou une pratique collective. Ce cours individuel est de 30 minutes pour un niveau débutant et peut passer à 40 minutes pour les niveaux intermédiaire et confirmé. L'inscription dans ces deux derniers niveaux se fait sous réserve de pouvoir attester d'une certification de niveau obtenue antérieurement ou après évaluation de l'équipe pédagogique et de la Direction lors d'une prestation publique programmée. Enfin, la participation aux différents projets transversaux du Conservatoire (*Scènes Ouvertes, Semaine Sans Frontières*) est **obligatoire**.

III.4 RESSOURCES

Importance notable d'actualiser les outils pédagogiques et supports de travail mis à disposition des enseignants et notamment pour les classes de Formation Musicale : acquisition de tableaux numériques interactifs et du matériel informatique afférent, ainsi qu'un accès Wi-Fi sécurisé.

Le matériel dans son ensemble nécessite des investissements urgents **qu'il convient de programmer pour la période 2024-2030** afin qu'ils demeurent praticables. Le parc instrumental lui-même accuse une certaine ancienneté. Ainsi, il devient indispensable de rénover voire de remplacer certains pianos. Il en est de même pour les harpes dont il faut actualiser les acquisitions au vu du développement de la classe. Enfin, les parcs instrumentaux mis à disposition des Orchestre à l'Ecole et Orchestre au Collège doivent, eux aussi, être renouvelés progressivement, notamment afin d'anticiper les nouvelles promotions d'élèves.

Le fond de documentation, bien que conséquent, souffre actuellement, par faute de moyens technique et humain, d'un manque de gestion et de suivi. Il conviendra, à court terme, de pouvoir répondre positivement au besoin de cette ressource indispensable : par exemple, en ayant recours à une mission spécifique d'une durée définie (stage ou apprentissage) ou d'un accompagnement par le service archives de la municipalité.

Au regard du rayonnement du Conservatoire sur le territoire, la problématique du transport du matériel (instruments, pupitres, etc.) est récurrente. A ce titre, un véhicule de service mis à disposition de façon permanente pourrait apporter un véritable plus et éviter ainsi d'abîmer le matériel engendrant, de fait, des coûts inutiles.

Beaucoup de dysfonctionnements (électricité, fuites d'eau, chauffage...) sont de plus en plus à déplorer. Les demandes en ce sens seront, à ce titre, relancées et suivies avec davantage de ténacité. Quelques aménagements spécifiques concernant la sécurité et notamment en cas d'évacuation incendie seront à mettre en œuvre avec l'aide des services techniques de la Ville.

III.5 PARTENARIATS

Déjà foisonnante, la collaboration avec des partenaires de la ville ou du département tendra à s'élargir et se diversifier :

- Participation inédite des élèves danseurs du Conservatoire au projet *En Scène « ECVO »* (Ensemble Chorégraphique du Val-d'Oise)

- Partenariat renforcé avec l'Harmonie Big Band de la Ville. D'ores et déjà, des premières rencontres ont été programmées durant le premier semestre de l'année 2023-2024 et une collaboration récurrente a été décidée à moyen terme.

Le partenariat avec l'Education Nationale sera largement maintenu avec la reconduction de tous les projets déjà initiés.

III.6 MISSIONS DE DIFFUSIONS ET DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURES

Le Conservatoire souhaite poursuivre son rôle de pôle ressource en participant activement à la vie artistique et culturelle de son aire de rayonnement.

Il vise à conserver son public actuel et à aller en chercher de nouveaux en stimulant la curiosité, le goût et l'envie de découvrir et s'approprier le langage artistique.

Être un partenaire moteur des pratiques artistiques en amateur est l'essence même des enjeux d'un établissement comme le Conservatoire.

A ce titre, les Scènes Ouvertes « Jazz et Musiques Actuelles » réservées jusque-là aux groupes extérieurs vont intégrer également des élèves du Conservatoire, afin de valoriser les premiers et la pratique amateur en général.

IV – CONCLUSION PROSPECTIVE

Par sa vocation de service public, le Conservatoire dans son ensemble (personnel enseignant, administratif et technique, locaux, parcours pédagogiques, programmation artistique), se doit de suivre autant que possible l'évolution de la société, en s'adaptant aux attentes de la population dans son approche et dans son fonctionnement. Sachant toutefois qu'il lui faudra trouver le bon équilibre entre l'épanouissement des élèves et le partage des savoirs impliquant, par définition, un engagement personnel soutenu.

Ayant posé le diagnostic de l'état des lieux à l'issue du Projet d'établissement précédent, il apparaît que la voie empruntée par le Conservatoire, au regard du parcours accompli depuis, s'est avérée pertinente et efficiente, comme en témoignent la forte stabilité des effectifs, le développement de certaines disciplines attractives (Eveil, Musique) et le niveau des élèves constaté lors d'évaluations avec jurys extérieurs. Il s'agit désormais de persévérer en ce sens, en continuant de faire évoluer et de développer son action pédagogique et artistique, au travers des axes de réflexion évoqués (transversalité, inclusion, formation continue des personnels, relations partenariales notamment avec l'Education Nationale...).

La plus grande lisibilité apportée aux différents parcours, le travail sur les évaluations et l'importance portée aux dossiers individuels des élèves leur permettra d'être pleinement acteur de leur parcours pédagogique au sein du Conservatoire. Leur participation régulière aux multiples manifestations du Conservatoire et aux divers événements de la ville renforcera leur implication dans la vie culturelle de la commune.

En incitant et en soutenant son personnel à se former, en prospectant sur le territoire à la recherche de nouveaux partenariats culturels mais aussi socio-éducatifs, le Conservatoire saura continuer à proposer à court, moyen et long terme, des actions progressivement adéquates et graduées.

Par ailleurs et au-delà de ses partenaires habituels institutionnels ou associatifs, le Conservatoire cherchera à développer des actions et des manifestations culturelles à l'intention de publics de tous profils, notamment ceux dits empêchés. Les difficultés d'accès à la culture, sous toutes ses formes, ne doivent pas être vécues comme une fatalité. Et c'est le sens-même de tout service public que d'aller vers celles et ceux qui, parfois pour des raisons d'ordre organisationnel (hôpitaux, Ehpad...) ou tout simplement par manque d'information, considèrent que toute forme d'activités artistiques, en pratique ou en auditeur, leur seraient de fait, proscrites.

Proposer un accès facilité et varié aux activités du Conservatoire en gommant toute forme de discrimination est indispensable, voire primordial, afin que la musique, la danse et le théâtre demeurent des vecteurs de partage et d'épanouissement.

Respectant les principes fondamentaux énoncés dans le nouveau schéma national d'orientation pédagogique, le Conservatoire, en tant qu'établissement classé, propose un enseignement initial de la musique portant sur une formation globale et cohérente. Les enseignements musicaux associent plaisir et exigence, épanouissement et engagement personnel. Dès le début, la formation du musicien repose de manière continue sur les pratiques musicales collectives et individuelles en privilégiant le croisement des disciplines.

Le Parcours Etudes :

Le cursus musique est accessible dès l'âge de 7 ans et s'organise en trois grands cycles d'acquisitions. Le temps passé au sein d'un cycle peut varier et ce, selon la progression individuelle de chaque élève. Les volumes horaires varient en fonction des cycles.

Il est à noter que le premier cycle peut être précédé par une année de **Cours de Musique Préparatoire (CMP)** spécifiquement pour les élèves ayant eu 7 ans durant l'année civile correspondant à l'inscription au Conservatoire.

1 ^{er} CYCLE

Ce premier cycle constitue un tronc commun généraliste qui permettra ultérieurement des choix individuels de pratiques plus ciblées et spécialisées.

Les contenus et démarches de ce cycle privilégient l'approche sensorielle et corporelle, la construction de la motivation. La place de l'évaluation continue est essentielle.

Durée :

Entre 3 à 5 ans

Temps de présence hebdomadaire de l'élève :

De 2 heures à 3 heures 30

Organisation :

- ⇒ 2 Unités d'Enseignement obligatoires pour les deux premières années (1C1 – 1C2) :
 - ↳ **Pratique instrumentale** : cours de 30 minutes
 - ↳ **Formation Musicale et chorale** : cours d'1h30
- ⇒ Une pratique collective obligatoire à partir de la 3^{ème} année d'instrument (1C3) : entre 0h30 et 1h30

La **participation aux projets culturels de l'Etablissement** (stages, ateliers, projets transversaux) comme la **rencontre avec des événements artistiques divers** (spectacles vivants) sont vivement encouragées voire obligatoires.

Il est à noter que le **travail à la maison est primordial pour la progression de l'élève et ne doit pas être sous-estimé.**

Objectifs :

- Développer l'expression et le domaine de l'imaginaire de l'enfant
- Affiner le sens de l'écoute, se construire un vocabulaire musical
- Installer les bases de la pratique instrumentale individuelle et collective
- Développer l'ouverture à la musique et à l'art, la découverte et développement du plaisir du jeu
- Découvrir les différentes esthétiques musicales
- Accompagner la motivation de l'élève et construire avec lui sa méthode de travail
- Apprendre à analyser ses productions et découvrir les outils de l'autoévaluation

2^{ème} CYCLE

La formation en deuxième cycle consolide et élargit les acquis afin de permettre à l'élève de tendre à une autonomie dans sa pratique et dans sa posture de musicien.

Durée :

De 3 à 5 ans

Temps de présence hebdomadaire de l'élève :

Entre 3 heures et 4 heures

Organisation :

⇒ 3 Unités d'Enseignement obligatoires pour chacune des années du cycle :

- ↳ **Pratique instrumentale** : cours de 40 minutes
- ↳ **Formation Musicale, écoute et analyse** : cours de 2h
- ↳ **Pratique collective** : de 30 minutes à 1h30

De même que pour le 1^{er} cycle, la **participation aux projets culturels de l'Etablissement** (stages, ateliers, projets transversaux) comme la **rencontre avec des évènements artistiques divers** (spectacles vivants, expositions) sont vivement encouragées voire obligatoires.

Le **travail à la maison est tout autant primordial et ne doit pas être sous-estimé.**

Objectifs :

- Approfondir ses compétences dans le prolongement du cycle précédent
- S'approprier un langage musical et s'ouvrir aux différentes esthétiques artistiques et culturelles
- Mettre en place les bases d'une pratique autonome
- Développer la capacité à tenir sa place dans une pratique collective

- Acquérir des outils d'analyse pour une appréhension des œuvres dans leur contexte culturel afin d'adapter son interprétation en conséquence
- Utiliser les outils de l'autoévaluation

3^{ème} CYCLE

Le troisième cycle permet à l'élève d'approfondir sa pratique et sa culture avec, comme aboutissement, la conduite en toute autonomie d'un projet artistique structuré.

Durée :

De 2 à 4 ans

Temps de présence hebdomadaire de l'élève :

4 heures en moyenne

Organisation :

⇒ 3 Unités d'Enseignement obligatoires pour chacune des années du cycle :

↳ **Pratique instrumentale** : cours de 50 minutes

↳ **Formation Musicale, écoute et analyse** : cours de 2h

↳ **Pratique collective** : de 30 minutes à 1h30

De même que pour les cycles précédents, la **participation aux projets culturels de l'Établissement** (stages, ateliers, projets transversaux) comme la **rencontre avec des événements artistiques divers** (spectacles vivants, expositions) sont vivement encouragées voire obligatoires.

Le **travail à la maison est particulièrement conséquent et ne doit pas être sous-estimé.**

Objectifs :

- Accroître et approfondir ses compétences dans le prolongement des cycles précédents
- Accéder à une pratique autonome en développant une méthode de travail efficace et en mobilisant des outils d'analyse en vue de développer un esprit critique et savoir définir des choix d'interprétation
- Acquérir les connaissances permettant de s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur
- Mettre en œuvre un projet artistique personnel de sa conception à sa réalisation (en passant par la recherche de partenaires, l'organisation des répétitions etc.).

Evaluation et changement de cycle :

L'évaluation, participant du principe même de la formation, est présente pour chacun des parcours proposés. Elle est pensée comme un moteur des apprentissages et un stimulant de la motivation. Elle doit également intégrer une dimension d'**auto-évaluation** afin de placer l'élève au centre du processus de sa formation.

L'évaluation est, de plus, indispensable pour la validation des acquisitions à l'issue des cycles et parcours conduisant à une certification.

Elle comporte une part d'**évaluation continue**, et ce tout au long de l'apprentissage de l'élève ainsi qu'une **évaluation sur épreuves terminales** en fin de cycle.

L'**évaluation continue** concerne toutes les activités de l'élève et est prise en compte dans l'évaluation terminale de fin de cycle.

Celle-ci est plus ou moins importante en fonction des parcours et des niveaux, et est conduite en concertation par l'équipe pédagogique tout au long de l'apprentissage. Un socle commun à l'ensemble des disciplines a été établi et un **bulletin d'évaluation des compétences** est établi pour chaque élève et transmis aux familles deux fois par an, via le logiciel du Conservatoire iMuse.

Concernant le passage en classe supérieure au sein d'un même cycle :

- Pour la Formation Musicale, celui-ci est déterminé par le **contrôle continu, l'avis de l'équipe pédagogique ainsi que celui de la Direction**, sous la condition que toutes les Unités d'Enseignement aient été validées par l'élève.
- Pour la discipline instrumentale, il est systématique. **A noter toutefois** : la durée dans un cycle ne peut, sauf dérogation spécifique, excéder **5 années**.

Chaque fin de cycle est sanctionnée par un **passage devant un jury extérieur**, aussi bien en formation musicale qu'en pratique instrumentale ou vocale. Le contenu des épreuves est propre à chaque discipline et chaque cycle.

Un Diplôme reconnu par l'Etat et valable dans tous les Conservatoires est alors décerné :

- Attestation d'Etudes Musicales (AEM) à la fin du 1er Cycle
- Brevet d'Etudes Musicales (BEM) à la fin du 2ème Cycle
- Certificat d'Etudes Musicales (CEM) à la fin du 3ème Cycle

Premier cycle

Evaluation continue :

Un socle commun concernant l'évaluation continue a été établi pour l'ensemble des disciplines et ce pour les trois cycles, et figure dans le dossier de suivi des élèves via le logiciel *iMuse*.

Celui-ci comprend les critères suivants :

- Présence et assiduité
- Implication et engagement durant les cours et les projets proposés : attitude, motivation, investissement et interactivité
- Régularité et autonomie dans le travail personnel
- Progression et atteintes des objectifs et compétences définies
- Pratique collective obligatoire dès la 3^{ème} année d'instrument, avec participation aux concerts le cas échéant
- Implication dans la vie culturelle du Conservatoire : participation aux manifestations publiques telles que les *Scènes Ouvertes*, les concerts et projets transversaux, et ce sous différentes formes (prestations solos, petits ensembles, plus grands ensembles)
- Participer activement aux ateliers proposés lors des *Semaines Bilan* ou des *Semaines Défis*
- Participer activement chaque année à la *Semaine sans Frontières* (deux ateliers minimum)
- Assister à des spectacles vivants : obligation d'assister à au moins un spectacle de la « Liste Sortir » durant le cycle et rédiger un compte-rendu (avec appréciation) à l'issue de celui-ci

Evaluation de fin de cycle :

Afin d'obtenir son Attestation d'Etudes Musicales (AEM), l'élève devra avoir validé :

- L'UV de pratique collective
- Une UV de formation musicale
- Une UV instrumentale

↪ Pour la validation de l'UV instrumentale, l'élève devra présenter lors de son évaluation finale :

- Une à deux pièce(s) au choix travaillée(s) dans l'année (selon leur durée)
- Une pièce imposée donnée huit cours avant l'épreuve
- Une pièce à travailler en autonomie, donnée 1 semaine avant l'épreuve

Les pièces interprétées devront être d'esthétiques différentes et la prestation totale durera **entre cinq et dix minutes maximum**.

↪ Pour la validation de l'UV de Formation Musicale, l'élève devra présenter lors de son évaluation finale :

- Oral : Lecture de notes clef de sol fa et ut 3, lecture de rythmes binaires et ternaires, l'un des chants préparés pendant l'année, un chant déchiffré
- Écrit : Théorie, dictée à parties manquantes, analyse auditive

La plupart des épreuves s'appuient sur du répertoire musical existant.

Second cycle

Evaluation continue :

En plus des critères du socle commun, un critère supplémentaire est pris en compte :

- Participer au moins une fois dans le cycle au **projet transversal biannuel** du conservatoire

Evaluation de fin de cycle :

Afin d'obtenir son Brevet d'Etudes Musicales (BEM), l'élève devra avoir validé :

- L'UV de pratique collective
- Une UV de formation musicale
- Une UV instrumentale

↪ Pour la validation de l'UV instrumentale, l'élève devra présenter lors de son évaluation finale :

- Une à deux pièce(s) au choix travaillée(s) dans l'année (selon leur durée)
- Une pièce imposée donnée huit cours avant l'épreuve
- Un déchiffrage (avec temps de préparation en loge de quinze minutes)

Les pièces interprétées devront être d'esthétiques différentes et la prestation totale durera **entre dix et quinze minutes maximum.**

↪ Pour la validation de l'UV de Formation Musicale, l'élève devra présenter lors de son évaluation finale :

- Oral : Lecture de notes sur conducteur, lecture de rythmes binaires et ternaires, à la croche, la blanche et équivalence, l'un des chants préparés pendant l'année, un chant déchiffré
- Écrit : Théorie, dictée à parties manquantes, analyse auditive

La plupart des épreuves s'appuient sur du répertoire musical existant.

Troisième cycle

Evaluation continue :

Identique au second cycle.

Evaluation de fin de cycle :

Afin d'obtenir son Certificat d'Etudes Musicales (CEM), l'élève devra avoir validé :

- Une UV de culture musicale : participation active à un cours de culture musicale pendant un an durant le cycle
- Une UV de pratique collective : participation active à une pratique collective durant tout le cycle ainsi que de la **musique de chambre intégrée à l'évaluation finale** (*voir ci-dessous*)
- Une UV de formation musicale
- Une UV instrumentale

↪ Pour la validation de l'UV instrumentale, **l'élève devra présenter un projet personnel comprenant des œuvres d'esthétiques variées dont une pièce de musique de chambre.** La transversalité sous toutes ses formes sera encouragée.

La prestation totale durera **entre vingt et trente minutes maximum.**

↪ Pour la validation de l'UV de Formation Musicale, l'élève devra présenter lors de son évaluation finale :

- Oral : Lecture de notes sur conducteur, lecture de rythmes binaires et ternaires, à la croche, la blanche et équivalence, l'un des chants préparés pendant l'année, un chant déchiffré. Projet d'écriture et/ou d'arrangement d'une œuvre pour piano
- Écrit : Théorie, dictée à parties manquantes, analyse auditive. Projet d'écriture et/ou d'arrangement d'une œuvre pour piano

Conformément aux préconisations ministérielles, l'enseignement initial à l'art chorégraphique aborde la danse dans sa globalité et ouvre des horizons multiples. Partant de l'expérience motrice de tout un chacun, cet enseignement emploie différentes trajectoires d'appropriation de son corps afin de permettre la maîtrise sensible du mouvement, l'expression de soi et la mise en relation avec les autres.

Parallèlement à l'apprentissage et au développement technique, il permet des acquisitions diverses autres que le « savoir danser » permettant une appropriation complète de la pratique de la danse, telles que :

- Formation au regard
- Apprentissage de la relation à la musique et construction de la musicalité du mouvement en lien avec la pratique dansée
- Acquisition de repères historiques sur l'art de la danse et les autres arts, et de fait, l'histoire de la société, connaissance des courants artistiques et des nouvelles esthétiques, des auteurs et de leurs œuvres
- Approche du répertoire (ateliers « à la manière de », travail de variations)
- Acquisition d'une connaissance du corps et de capacités de mise en œuvre de sa conscience corporelle
- Découverte et mise en œuvre des méthodologies corporelles permettant d'analyser le mouvement, d'en sécuriser et d'en améliorer l'exécution
- Initiation aux principes de symbolisation ou de notation du mouvement dansé
- Expérimentation et pratiques créatives (analyse du mouvement, improvisation et composition)

Une attention particulière est portée à la santé de l'élève et aux risques corporels :

- ↳ L'article R.362-2 du code de l'éducation précise l'obligation pour les élèves danseurs de présenter, à chaque rentrée scolaire, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à l'enseignement qui doit leur être dispensé.
- ↳ Conformément à l'article R.362-1 du code de l'éducation, il est impérieux de respecter les âges des élèves en fonction des pratiques proposées. L'enseignement des techniques propres à la danse classique, la danse contemporaine et la danse jazz ne peut s'appliquer qu'aux enfants à partir de 8 ans.
- ↳ Certaines pratiques, et notamment le travail des pointes, appellent une attention particulière.

Le cursus danse est donc accessible à partir de 8 ans et s'organise en trois grands cycles d'acquisitions, eux-mêmes structurés en phases. Il est à noter que les notions de cycle et de phase ne sont pas strictement liées à l'âge de l'élève.

Ce cursus peut être précédé d'une année appelée *Cours de Danse Préparatoire* (CDP) pour les élèves ayant 7 ans durant l'année civile de l'inscription.

Le Cours de Danse Préparatoire (CDP) :

Ce cours s'adresse aux enfants de 7 ans et les prépare à entrer en parcours études grâce à la sensibilité aux **trois esthétiques chorégraphiques** proposées qui sont : danse classique, danse jazz et danse contemporaine

Temps de présence hebdomadaire de l'élève : 1h15

Objectifs :

- Découverte de la sensibilité et de la créativité
- Structuration du corps
- Travail sensoriel et spatial
- Appréhension du rythme et du mouvement à travers des exercices ludiques
- Approche des coordinations spécifiques à la danse

Contenu de l'enseignement :

- Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle et de la relation aux autres
- Expérimentation du mouvement dansé et des principes de base dans les techniques de la danse
- Découverte d'éléments de terminologie

Le Parcours Etudes :

Le temps passé au sein d'un cycle peut varier et ce, selon la progression individuelle de chaque élève. Les volumes horaires du cursus sont définis de façon à assurer une formation qui permette à l'élève de se construire dans au moins une des disciplines visées à l'article L.362-1 du code de l'éducation.

1 ^{er} CYCLE

Pour les élèves à partir de 8 ans au minimum (*au plus tard au 31 décembre de l'année scolaire en cours*).

Durée :

De 3 à 5 ans avec 3 phases a minima (1C1 – 1C2 – 1C3)

Temps de présence hebdomadaire de l'élève :

Au minimum 3 heures

Organisation :

- ⇒ 2 Unités d'Enseignement obligatoires pour les deux premières phases (1C1 – 1C2) :
- ↳ **Discipline dominante** (à choisir parmi les 3 esthétiques) : 1h45

↳ **Discipline complémentaire** (à choisir parmi les 2 esthétiques non dominantes) :
1h15

⇒ Une 3^{ème} Unité d'Enseignement obligatoire à partir de la phase 3 (1C3) :

↳ **Culture chorégraphique** : 1h une fois par mois

De plus, la **participation aux projets culturels de l'Établissement** (stages, ateliers, projets transversaux) comme la **rencontre avec des événements artistiques divers** (spectacles vivants) sont vivement encouragées voire obligatoires.

Objectifs :

- Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique
- Acquisition des éléments techniques de base
- Initiation aux humanités chorégraphiques par la découverte des œuvres
- Introduction d'une pratique d'évaluation partagée entre élèves

Contenu de l'enseignement :

- Appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention en relation au temps, à l'espace, aux qualités dynamiques et à la musique
- Acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et développement de l'expressivité corporelle
- Mémorisation et interprétation de courts enchaînements
- Acquisition des bases rythmiques et exploration de la relation du mouvement dansé à la musique
- Pratiques créatives, ateliers d'improvisation et de composition
- Approche pratique et/ou théorique des répertoires, de la musicalité du mouvement

2^{ème} CYCLE

Pour les élèves à partir de 11 ans (*au plus tard au 31 décembre de l'année scolaire en cours*).

Durée :

De 3 à 5 ans avec 3 phases a minima (2C1 – 2C2 – 2C3)

Temps de présence hebdomadaire de l'élève :

Au minimum 5 heures.

Organisation :

⇒ 4 Unités d'Enseignement obligatoires pour chaque phase :

↳ **Discipline dominante** : 2h15

↳ **Discipline complémentaire** : 1h45

↳ **Culture chorégraphique** : 1h une fois par mois

↳ **Atelier chorégraphique** : 1h une fois par mois

⇒ **Ateliers Techniques de l'improvisation** : 2h une fois par mois

⇒ Stages **AFCMD**

En parallèle, la **participation aux projets culturels de l'Établissement** (stages, ateliers, projets transversaux) comme la **rencontre avec des événements artistiques divers** (spectacles vivants, expositions) sont vivement encouragées voire obligatoires.

Objectifs :

- Appropriation de la danse comme langage artistique
- Complétion des éléments techniques
- Exploration pratique de l'endurance
- Consolidation des humanités chorégraphiques par la familiarisation avec les œuvres
- Initiation à l'improvisation et à la composition
- Développement de la capacité à analyser sa danse et celle des autres
- Introduction de l'auto-évaluation

Contenu de l'enseignement :

- Approfondissement des acquis par reconnaissance et traitements divers des éléments de langage
- Enrichissement de la terminologie
- Nouvelles acquisitions d'éléments de la technique et du langage chorégraphique
- Poursuite de l'apprentissage d'au moins une autre discipline de danse
- Compréhension rythmique, exploration de la musicalité du mouvement dansé
- Pratiques créatives, ateliers d'improvisation et de composition
- Approche pratique et/ou théorique du patrimoine chorégraphique et des répertoires, de la connaissance du corps au travers de méthodologies corporelles, de la notation du mouvement
- Encouragement aux travaux personnels et à l'acquisition de l'autonomie de l'élève

Après le 2^{ème} CYCLE

La poursuite des études chorégraphiques au-delà du second cycle peut prendre plusieurs formes selon les objectifs poursuivis et le temps qu'il est possible ou que l'on souhaite y consacrer.

L'élève peut choisir d'entrer en :

↳ **3^{ème} Cycle**

Celui-ci est organisé comme le cycle précédent avec une durée des cours légèrement supérieure.

Son objectif étant de former des danseurs amateurs capables de poursuivre leur pratique chorégraphique de façon totalement autonome une fois sortis du Conservatoire. Ce cycle nécessite un investissement conséquent de la part de l'élève.

Ce cycle comprend deux phases au minimum et la durée de présence de l'élève au sein de celui-ci est de deux à cinq ans.

↳ **Cycle menant au diplôme national**

Dispensé par les Conservatoires à Rayonnement Départemental ou Régional (CRD et CRR), celui-ci est organisé en 3 à 5 années selon un rythme plus soutenu.

Il permet à l'élève de se préparer à passer les épreuves du diplôme national d'études de danse (DNED) et de se professionnaliser.

Evaluation et changement de cycle :

L'évaluation, participant du principe même de la formation, est présente pour chacun des parcours proposés. Elle est pensée comme un moteur des apprentissages et un stimulant de la motivation. Elle doit également intégrer une dimension d'**auto-évaluation** afin de placer l'élève au centre du processus de sa formation.

L'évaluation est de plus indispensable pour la validation des acquisitions à l'issue des cycles et parcours conduisant à une certification.

Elle comporte une part d'**évaluation continue**, et ce tout au long de l'apprentissage de l'élève ainsi qu'une **évaluation sur épreuves terminales** à chaque fin de cycle.

L'évaluation continue concerne toutes les activités de l'élève et est prise en compte dans l'évaluation terminale de fin de cycle.

Celle-ci est plus ou moins importante en fonction des parcours et des niveaux, et est conduite en concertation par l'équipe pédagogique tout au long de l'apprentissage. Un **bulletin d'évaluation des compétences** est établi pour chaque élève et transmis aux familles deux fois par an, via le logiciel du Conservatoire iMuse.

Le passage en phase supérieure au sein d'un même cycle est déterminé par le **contrôle continu, l'avis de l'équipe pédagogique ainsi que celui de la Direction**, sous la condition que toutes les Unités d'Enseignement aient été validées par l'élève.

Chaque fin de cycle est sanctionnée par un **passage devant un jury extérieur**. Les épreuves font appel aussi bien aux compétences techniques qu'artistiques des élèves.

Un Diplôme reconnu par l'Etat et valable dans tous les Conservatoires est alors décerné :

- Attestation d'Etudes Chorégraphiques (AEC) à la fin du 1^{er} Cycle
- Brevet d'Etudes Chorégraphiques (BEC) à la fin du 2^{ème} Cycle
- Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC) à la fin du 3^{ème} Cycle

Premier cycle

Evaluation continue :

Organisation en plusieurs Unités de Valeur (UV).

1/ UV Savoir-être et Savoir-faire :

- Assiduité et engagement durant les cours et projets proposés
- Capacité d'autonomie dans le travail
- Progression
- Collaboration avec les autres élèves et sens du collectif
- Atteinte de l'objectif technique et artistique formulé par le professeur
- Culture chorégraphique générale, assister à un ou plusieurs spectacles de danse (notamment via le dispositif « Liste Sortir » de l'Espace Saint-Exupéry) et en rédiger un court compte-rendu (avec appréciation)

2/ UV Pratiques créatives

- Créations personnelles

3/ UV Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD)

- Acquisition des savoirs anatomiques et fonctionnels nécessaires.

Evaluation de fin de cycle :

Afin d'obtenir son Attestation d'Etudes Chorégraphiques (AEC), l'élève devra avoir validé :

- L'UV Savoir-faire et Savoir-être
- L'UV Pratiques créatives (2 minutes environ)
- L'UV AFCMD (question tirée au sort)
- Une UV Interprétation du répertoire
- Une UV Improvisation
- Une UV Entretien

Second cycle

Evaluation continue :

Organisation en plusieurs Unités de Valeur comme pour le 1^{er} cycle, avec une UV supplémentaire :

- Une UV « Carnet de bord » : journal du parcours de danse des élèves (spectacles vus, articles et livres lus, objets collectés...). Il peut prendre la forme d'un cahier, d'une boîte ou toute autre forme artistique au choix de l'élève.

Evaluation de fin de cycle :

Afin d'obtenir son Brevet d'Etudes Chorégraphiques (BEC), l'élève devra avoir validé :

- L'UV Savoir-faire et Savoir-être
- L'UV Pratiques créatives (2 à 3 minutes)

PARCOURS ÉTUDES : CURSUS DANSE

- L'UV AFCMD (*question tirée au sort*)
- L'UV « Carnet de bord »
- Une UV Interprétation du répertoire
- Une UV Improvisation
- Une UV Entretien

Troisième cycle

Evaluation continue :

Mêmes critères d'évaluation que pour le second cycle.

Evaluation de fin de cycle :

Afin d'obtenir son Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC), l'élève devra avoir validé :

- L'UV Savoir-faire et Savoir-être
- L'UV Pratiques créatives (projet artistique personnel)
- L'UV AFCMD (*question tirée au sort*)
- L'UV « Carnet de bord »
- Une UV Interprétation du répertoire
- Une UV Improvisation
- Une UV Entretien

L'enseignement du théâtre consiste en l'apprentissage d'un art et s'envisage à partir d'une discipline centrale, à savoir l'art dramatique (ou art du jeu théâtral), et de plusieurs disciplines complémentaires.

Il consiste en une formation aux techniques du jeu, en une approche de tous les répertoires du théâtre et en une sensibilisation à l'histoire et aux enjeux contemporains du théâtre et du spectacle vivant.

Le cursus est accessible à partir de 8 ans

Il comprend trois parcours : le *Parcours Découverte du Théâtre*, le *Parcours Etudes* et le *Parcours Accompagné*.

Le Parcours Découverte du Théâtre :

Ce parcours s'adresse aux enfants à partir de 8 ans et jusqu'à 15 ans

Durée :

De 1 à 7 ans, selon l'âge d'entrée dans la pratique.

Temps de présence hebdomadaire de l'élève :

De 1h30 pour les plus jeunes à 2h15 pour les adolescents.

Objectifs :

- Découverte de la pratique ludique et collective du théâtre (1^{ère} phase)
- Développement de sa curiosité artistique et découverte des imaginaires et de leur mise en scène (2^{ème} phase)
- Découverte du jeu théâtral, des règles de la scène et de l'art de l'acteur (3^{ème} phase)

Lors de ce Parcours, le travail porte sur le développement de la disponibilité corporelle et sensorielle, la perception, la découverte et la structuration de l'espace et du temps (le corps dans l'espace, direction, orientation et adresse, partage de l'espace, durées, rythmes...). L'accent est mis sur le travail de groupe et le plaisir du jeu.

Les élèves abordent :

- L'écriture personnelle, individuelle et collective
- Un apprentissage du jeu théâtral sous forme d'exercices ludiques avec notamment un travail sur le conte, le masque, etc.
- La découverte des scènes du répertoire contemporain pour la jeunesse
- La rencontre avec le monde du théâtre, ses spectacles, ses lieux, ses métiers, ses techniques spécifiques (décors, costumes, masques, marionnettes)

Parcours Découverte du Théâtre			
Niveaux	Âge	Temps de cours hebdomadaire	Évaluation
Éveil 1	8 à 10 ans (CE2-CM1)	Cours collectif – 1 h 30 min	✓ <i>Appréciations</i>
Éveil 2	10 à 12 ans (CM2-5 ^e)	Cours collectif – 1 h 30 min	
Initiation 1	12 à 13 ans (4 ^e – 2 ^{nde})	Cours collectif – 2 h	
Initiation 2	13 à 15 ans (4 ^e – 2 ^{nde})	Cours collectif – 2 h 15	

Le Parcours Etudes :

Organisé en trois cycles, ce parcours dure de 3 à 6 ans. L'âge minimum pour le débiter est de 15 ans.

Il est à noter que seuls les deux premiers cycles sont actuellement dispensés au Conservatoire de Franconville-la-Garenne.

Comme pour les autres parcours en théâtre (parcours Découverte et parcours Adultes), l'évaluation continue est ici privilégiée. Le passage d'un cycle à l'autre se fait donc sur cette base en encourageant l'auto-évaluation et la présentation publique de travaux individuels ou collectifs.

1^{er} CYCLE

Pour les élèves n'ayant pas suivi le Parcours Découverte, un entretien préalable de motivation pourra être proposé avec l'équipe pédagogique.

Ce Cycle permet une première découverte organisée de l'art théâtral à travers une confrontation aux enjeux fondateurs d'un apprentissage.

Durée :

De 1 à 2 ans, selon l'âge d'entrée dans la pratique, les acquis de l'élève et l'avis du professeur.

Temps de présence hebdomadaire de l'élève :

Au minimum 3 heures.

PARCOURS ÉTUDES : CURSUS THÉÂTRE

La pratique d'une autre discipline complémentaire, de préférence en lien avec la voix ou la danse, est fortement encouragée.

Objectifs :

- Confrontation aux exigences du travail en groupe, à l'enjeu collectif du jeu dramatique
- Découverte des exigences du « corps » théâtral et des fondamentaux de l'expression théâtrale (voix, corps, espace, jeu, etc.)

Fin du cycle :

Au terme d'une auto-évaluation accompagnée par l'équipe pédagogique, l'élève est encouragé ou non à solliciter son passage dans le Cycle supérieur.

Une attestation de fin de 1^{er} Cycle peut alors être délivrée à l'élève.

Il peut donc poursuivre ses études :

- ⇒ En Parcours Etudes 2^{ème} Cycle
- ⇒ En Parcours accompagné

Parcours Etudes – 1 ^{er} Cycle			
Disciplines	Contenu	Forme et durée	Évaluation
Cours de théâtre	Travail du corps, de la voix, du rapport au texte, de l'imaginaire	Cours collectif 3 h	✓ Évaluation continue ✓ Auto-évaluation
Ateliers complémentaires	Compléter sa formation, découvrir des pratiques artistiques (pratiques musicales, théâtrales, chorégraphiques, etc.)	Variable Stage, cours réguliers, modules, etc.	
Culture et analyse critique	Former son regard, acquérir les bases d'une analyse critique des spectacles, découvrir l'univers professionnel	Spectacles	

2^{ème} CYCLE

Ce Cycle s'adresse aux adolescents et adultes ayant validé le 1^{er} Cycle. Il est par ailleurs accessible à partir de 17 ans.

C'est le cycle de l'enseignement des bases.

Durée :

De 1 à 2 ans.

Temps de présence hebdomadaire de l'élève :

3 heures a minima et si possible de 4 à 8 heures.

La pratique d'une autre discipline complémentaire, de préférence en lien avec la voix ou la danse, est fortement encouragée.

La participation aux projets transversaux du Conservatoire est obligatoire.

Objectifs :

- Acquisition et entretien d'une disponibilité corporelle et vocale
- Abord du jeu théâtral à travers l'improvisation, l'engagement, le rapport à l'autre
- Exploration des différents répertoires du théâtre
- Acquisition des bases d'une culture théâtrale
- Écriture et découverte d'autres techniques d'expression théâtrale

Fin du cycle :

La fin du 2^{ème} Cycle repose sur l'évaluation continue de l'élève, indépendamment d'éventuelles présentations publiques de travaux de fin de cycle.

Il peut donc poursuivre ses études :

- ⇒ En Parcours accompagné au sein même du Conservatoire
- ⇒ En Parcours Etudes 3^{ème} Cycle

Parcours Etudes – 2 ^{ème} Cycle			
Disciplines	Contenu	Forme et durée	Évaluation
Cours de théâtre	Travail du corps, de la voix, du rapport au texte, de l'imaginaire	Cours collectif 3 h	✓ Évaluation continue ✓ Prestations publiques
Ateliers complémentaires	Compléter sa formation, s'ouvrir à différentes pratiques artistiques (pratiques musicales, théâtrales, etc.)	Variable Stage, cours réguliers, modules, etc.	
Culture et analyse critique	Former son regard, acquérir une capacité d'analyse critique des spectacles, découvrir l'univers professionnel	Spectacles	

3^{ème} CYCLE

Ce Cycle s'adresse aux adolescents et adultes ayant validé le 2nd Cycle et/ou sur audition

C'est le cycle de l'enseignement des bases.

Durée :

De 1 à 2 ans.

Temps de présence hebdomadaire de l'élève :

6 heures a minima et si possible de 8 à 12 heures.

La pratique d'une autre discipline complémentaire, de préférence en lien avec la voix ou la danse, est obligatoire.

La participation aux projets transversaux du Conservatoire est obligatoire.

Objectifs :

- Approfondissement des acquis, poursuite de l'entraînement corporel et vocal
- Contrôle du jeu théâtral à travers l'improvisation, l'engagement, le rapport à l'autre
- Maîtrise des différents répertoires du théâtre

PARCOURS ÉTUDES : CURSUS THÉÂTRE

- Approfondissement des bases d'une culture théâtrale
- Expérimentation de la direction d'acteurs

Fin du cycle :

La fin du 3^{ème} Cycle repose sur l'**évaluation continue** de l'élève. Les projets d'élèves individuels et par groupes sont encouragés tout comme les présentations publiques de travaux de fin de cycle.

Un **Certificat d'Études Théâtrales (CET)** peut être délivré suite au parcours complet de l'élève (1^{er} cycle, 2^{ème} cycle et 3^{ème} cycle) validé par l'évaluation continue.

Parcours Etudes – 3 ^{ème} Cycle			
Disciplines	Contenu	Forme et durée	Évaluation
Cours de théâtre	Travail du corps, de la voix, du rapport au texte, de l'imaginaire	Cours collectif 6 h	✓ Évaluation continue ✓ Prestations publiques ✓ Projets de fin de cycle
Ateliers complémentaires	Compléter sa formation, s'ouvrir à différentes pratiques artistiques (pratiques musicales, théâtrales, vocales, etc.)	Variable Stage, cours réguliers, modules, etc.	
Culture et analyse critique	Former son regard, acquérir une capacité d'analyse critique des spectacles, découvrir l'univers professionnel	Spectacles	

Le Parcours accompagné :

Le Parcours accompagné est un cycle d'apprentissage particulier, basé sur un projet personnel favorisant l'approfondissement des connaissances et des pratiques pour les comédiens amateurs.

PARCOURS ÉTUDES : CURSUS THÉÂTRE

Il s'adresse, selon les places disponibles, aux adolescents de plus de 15 ans et aux adultes, débutants ou non qui ne souhaitent pas s'inscrire dans la démarche d'apprentissage en cycles. Sa durée est d'un an, renouvelable en fonction des places disponibles. La perméabilité entre le Parcours accompagné et le Parcours Etudes est permanente.

Durée :

Un an renouvelable.

Temps de présence hebdomadaire de l'élève :

3 heures.

La participation aux évènements et projets du Conservatoire est vivement encouragée.

Objectifs :

- Découverte de l'art théâtral à travers une confrontation aux enjeux fondateurs d'un apprentissage
- Acquisition et développement des fondamentaux de l'expression théâtrale (voix, corps, espace, jeu, etc.)
- Inclusion dans un travail en groupe et dans un enjeu collectif

Ce parcours n'est pas soumis à évaluation.